



Liberté, Égalité, Fraternité

N°DDM2024-19

## DECISION DU MAIRE

COMMUNE DE LE PALLET

**OBJET : Convention pour l'animation de séances de réflexologie plantaire – Temps d'activités périscolaires (TAP)**

Le Maire de la commune du PALLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 27 mars 2021 par laquelle le conseil municipal a chargé, par délégation, le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 150 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la proposition de Madame GIRARD d'animer 18 séances de réflexologie plantaire dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour la période entre le 7 janvier et le 26 juin 2025,

### DECIDE

**Article 1 :** La signature d'une convention avec Madame Laetitia GIRARD, réflexologue plantaire domiciliée à LE PALLET (44330), 16 rue Léon Charpentier, pour l'animation de 18 séances de réflexologie plantaire dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour la période entre le 7 janvier et le 26 juin 2025 et pour un montant total de 1 060 € (net TVA).

**Article 2 –** Monsieur le Comptable public et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 –** La présente décision sera transmise à M. le Préfet au titre du contrôle de légalité.

**Article 4 –** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Pallet, le 18 décembre 2024

**Le Maire,**  
**Joël BARAUD.**

Certifié exécutoire le 19.12.2024  
Compte-tenu de sa transmission à la  
Préfecture et de son affichage.



Accusé de réception en préfecture  
044-214401176-20241218-DDM2024-19-AU  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024